

L'Écho Blacarvillais

Bulletin Municipal n° 17 de Saint-Mards-de-Blacarville - Été 2025

Édito

Chacun d'entre nous est de plus en plus sensible à l'environnement que ce soit pour le tri des déchets, la consommation énergétique, les transports....

Quelques recommandations pour favoriser la biodiversité, les spécificités locales de notre environnement paysager afin de préserver notre planète et de respecter le particularisme normand.

Un grand merci aux associations blacarvillaises qui oeuvrent à l'animation de notre village.

Quelques informations sur la nouvelle tarification des ordures ménagères qui prendra effet en 2026.

Je vous souhaite un bel été à tous.

Le Maire Didier SWERTVAEGER

Environnement Paysager

Conformément au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Les clôtures peuvent être végétalisées, dans ce cas elles sont constituées d'essences locales.

Les haies végétales doivent être constituées également d'essences locales, la haie devra être implantée à une distance minimale de 50cm par rapport au domaine public.

Les essences locales conseillées pour planter en alignement ou en isolé (arbres de haut jet) :

Aulne glutineux, Bouleau verruqueux, Bouleau blanc, Charme commun, Châtaignier commun, Chêne pédonculé, Chêne sessile, Erable champêtre, Frêne commun, Hêtre sylvestre, If commun, Peuplier tremble, Peuplier noir, Saule blanc, Orme champêtre.

Les essences locales conseillées pour le bourrage dans les haies (arbres de 7 à 15M supportant bien la taille) :

Alisier, Bourdaine, Cerisier de sainte Lucie, Charme commun, Erable champêtre, Fusain d'Europe, Hêtre sylvestre, Houx, If commun, Merisier, Nerprun purgatif, Noisetier coudrier, Prunelier, Sorbier des oiseleurs.

Les essences locales conseillées pour le bourrage dans les haies (arbustes jusqu'à 7M) :

Aubépine à un style, Buis, Cornouiller mâle, Cornouiller sanguin, Eglantier commun, Néflier, Saule cendré, Saule des vanniers, Saule marsault, Saule roux, Sureau noir, Troène commun, Viorne lantane, Viorne aubier.

Les haies constituent un lieu de vie très important pour la biodiversité.

Attention : Les plantes exotiques envahissantes sont strictement interdites.

Plus d'informations sur le site de la DREAL

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Soyez vigilant concernant l'égouttage de vos arbres afin d'assurer votre sécurité et celle de votre habitation et de permettre la libre circulation de tous sans entrave sur le domaine public.



Il est fortement recommandé de ne pas tailler les haies du 16 mars au 15 août pour protéger les oiseaux en période de nidification.

Actualité des mares communales

Nos mares vont bien ! Des relevés ont été effectués sur la mare de Germare et celle de la rue de la Mare, et y mettent en évidence qu'elles demeurent des espaces d'accueil de la biodiversité. On y trouve notamment toujours de nombreux amphibiens, dont le triton crêté, espèce menacée, ce qui fait de nos mares des sites considérés comme remarquables.

Mais nous avons trouvé des poissons dans la mare de la rue de la Mare, et notamment des poissons d'ornement. Nous rappelons aux habitants que les mares ne sont pas des espaces qui accueillent naturellement des poissons, et qu'il ne faut donc pas en introduire artificiellement, car ils ont tendance à empêcher les autres espèces qui y vivent naturellement (dont les amphibiens, les libellules, etc.) de s'y développer (par exemple en mangeant leurs œufs ou leurs larves).

Merci, donc, de ne pas rejeter de poissons dans les mares.

Accueil en Mairie : Lundi : 15h00 à 18h00 - Mercredi : 11h00 à 14h00 - Jeudi : 15h00 à 18h00

☎ : Du Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 & 13h30 à 18h00 sauf mercredi et vendredi après midi

02.32.41.19.92 - saint-mards-de-blacarville@wanadoo.fr

Actualités de L'École Maxime MARCHAND

Bonne nouvelle ! Cette année, la sortie de fin d'année pour tous les élèves de l'école Maxime Marchand se fera au parc Canadien de Muchedent. Les enfants assisteront à un atelier tipi, et pourront observer ensuite les meutes de loups, de cerfs et de bisons depuis des camions militaires. La sortie est gratuite pour les familles, financée par la coopérative scolaire (merci aux parents pour leurs contributions), et par la municipalité qui finance la location de deux bus pour le transport, pour un montant de 2240 euros.

En revanche, nous déplorons une mauvaise nouvelle pour l'école, qui va vraisemblablement perdre une classe à la rentrée. Malgré la mobilisation des parents contre cette fermeture, l'inspection académique doit confirmer son intention de supprimer une classe début juin en fonction des effectifs prévisionnels de rentrée. La mairie maintient néanmoins son projet d'isoler le bâtiment « provisoire » (qui va devenir définitif) qui avait été installé dans la cours pendant les travaux de la salle des fêtes, afin de pouvoir le transformer en salle de classe d'ici 1 ou 2 ans, alors que la classe qui va fermer à la rentrée 2025 pourrait alors bien rouvrir.

L'APE de Saint-Mards-de-Blacarville

Une équipe mobilisée pour les enfants et la vie locale

L'association des parents d'élèves (APE) « Les P'tits Blacarvillais », de l'école Maxime Marchand de Saint-Mards-de-Blacarville, œuvre avec dynamisme pour le bien-être des enfants et le renforcement des liens entre les familles, l'école et la commune. Depuis la mise en place d'un nouveau bureau à la rentrée 2024, l'APE redouble d'énergie pour proposer des actions à la fois solidaires et conviviales. Sa mission principale : Soutenir les projets pédagogiques et améliorer le quotidien scolaire des élèves, tout en créant des moments de partage avec les habitants.

Parmi les actions déjà menées avec succès : une vente de chocolats à Noël, un atelier de Noël ayant rassemblé plus de soixante enfants, une tombola pour la galette des rois en janvier, des ventes de gâteaux organisées avant chaque période de vacances scolaires, grâce à la générosité des parents et bénévoles, un loto le dimanche 9 mars à la salle des fêtes, avec des parties communes parents/enfants, une course à pied le dimanche 30 mars, ouverte à tous avec trois parcours de 4, 7 et 13 km autour de la commune, une vente de brioches le samedi 19 avril à l'Intermarché, ainsi que la kermesse qui s'est tenue le samedi 24 mai et qui fut un moment de joie et de convivialité.

Et ce n'est pas tout ! Plusieurs rendez-vous festifs sont encore à venir pour soutenir les projets de l'école !

L'APE tient à remercier chaleureusement la mairie, l'école et tous les bénévoles pour leur soutien.

Rejoindre l'APE, c'est contribuer activement à la vie scolaire de nos enfants, même ponctuellement. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Saint Mards en Fête : Un Printemps Éclatant et des Festivités à Venir !

Le comité des fêtes de Saint Mards de Blacarville, connu sous le nom de "Saint Mards en Fête", a su une fois de plus rassembler la communauté autour d'événements mémorables qui ont enchanté petits et grands. Les festivités de Noël, qui ont eu lieu en décembre dernier, ont été un véritable succès. Les enfants ont été émerveillés par les tours de magie tandis que les adultes ont apprécié l'ambiance chaleureuse et conviviale qui a régné.

En mars, le comité a organisé un repas convivial autour d'un plat traditionnel : le coq au vin. Ce festin a été couronné de succès, attirant de nombreux convives qui ont pu déguster ce plat savoureux. La soirée a été animée par Julien Anim', dont l'énergie contagieuse a entraîné les participants sur la piste de danse jusqu'à deux heures du matin.

Mais ce n'est pas tout ! Le comité des fêtes se prépare déjà pour la fête de la Saint Médard, qui se déroulera le week-end du 14 et 15 juin. Cet événement promet d'être riche en animations et en divertissements. Une foire à tout sera organisée sur les deux jours, offrant aux visiteurs l'occasion de dénicher des trésors et de faire de bonnes affaires. Les familles pourront également profiter d'animations médiévales, de jeux en bois, d'arts du cirque et d'une fête foraine qui ravira les enfants.

Saint Mards en Fête continue de jouer un rôle central dans la vie de la commune, en créant des moments de partage et de joie. Les membres du comité invitent tous les habitants à se joindre à ces festivités et à célébrer ensemble la convivialité et l'esprit communautaire qui caractérisent notre beau village.

**Rendez-vous donc les 14 et 15 juin pour
un week-end inoubliable à Saint-Mards-de-Blacarville!**



Le Club « Les Muguetts »

Le Club des anciens « Les Muguetts » rappelle à ses adhérents ainsi qu'à toutes les personnes intéressées qu'il reste ouvert le premier et le troisième mercredi de chaque mois, de 14h à 18h.

Venez partager un moment convivial autour de jeux de société et d'un goûter, dans une ambiance chaleureuse et amicale. L'adhésion annuelle est fixée à 25 euros.

Les inscriptions se font habituellement en janvier, mais il est toujours possible de rejoindre le club en cours d'année. Nous vous attendons nombreux. La Présidente du Club, Yveline Goulley.

Les Amis du Patrimoine Blacarvillais

Nouveau bureau et programme 2025

Composition du nouveau bureau de l'association :

Président : Claude Coutey

Vice-président : Jonathan Pilon

Secrétaire : Anne-Dominique Brandt – adjoint : Jean Masson

Trésorier : Patrick Bunel – adjointe : Catherine Coutey

Responsable logistique : Benoît Ansselin

Administrateurs : Evelyne Fournier, Sandrine Pilon, Patrick Pilon

Animations passées et prévues pour 2025 :

Le 6 février : Départ de la statue de Saint Michel pour restauration. Un moment symbolique pour préserver notre patrimoine. Son retour est prévu pour le mois de septembre.

Le 17 mai : Participation à "Pierres en lumières" avec :

- Une exposition d'art dans l'église du village. L'occasion de redécouvrir ce lieu sous une lumière nouvelle.

- Promenade champêtre dans la campagne et les bois de Saint-Mards-de-Blacarville. Une balade conviviale pour explorer nos paysages locaux.

- Un grand Loto, à 20h.

Le 24 août : L'exposition tant attendue des véhicules anciens "Les Bielles d'Antan", ainsi que le vide-greniers, reviennent cette année encore pour ravir les amateurs de belles mécaniques.

Le 14 décembre : Marché de Noël, venez profiter de l'ambiance chaleureuse de fin d'année avec des produits artisanaux et des idées cadeaux locales.

Nous vous attendons nombreux pour partager ensemble ces moments festifs et culturels, et continuer à faire vivre notre patrimoine blacarvillais !

Repas des Aînés

Comme chaque année, la commune a convié les 210 Blacarvillais âgés de plus de 65 ans à partager un moment de convivialité autour d'un repas, le dimanche 27 avril. Ce sont ainsi 78 personnes qui se sont réunies pour déguster les produits fournis ou préparés par des commerçants locaux.

Josette, en charge du restaurant scolaire, a préparé le jambon à l'os cuit par ses soins.

Remerciements à toute l'équipe de restauration scolaire pour la préparation et le service : Angéline, Caroline, Ingrid, Josette, Sophie

Les doyens présents, Madame Lebé et Monsieur Prieur, ont reçu, comme l'an passé, un panier garni de douceurs salées et sucrées.



Travaux Voirie

Tous les travaux concernant la voirie (revêtements, entretien des bas-côtés, fauchage...) font partie de la compétence de la Communauté de communes.

Chaque année, les communes envoient leurs demandes et en fonction du budget attribué par la Communauté de communes, la commission voirie fait les arbitrages.

Le budget prévisionnel de 2025 est de 1 000 000 € pour les 32 communes de la CCPAVR.

Pour Saint Mards de Blacarville, la rue de l'Eglise prévue initialement en 2024, sera rénovée pour un budget estimatif de 35 000€. Le revêtement du chemin des Sablonnières est reporté sur 2026.

Fibre

De nombreux problèmes sur le chemin des Sablonnières et sur la fin de la rue de La Bréhallerie sont dus à des fils coupés par les employés de fournisseurs d'accès internet (FAI).

Nous vous rappelons que c'est au FAI de remonter les problèmes à Eure Normandie Numérique ce qui malheureusement n'est pas toujours fait.

Rappel du site à consulter pour toutes vos demandes : <https://eure-normandie-thd.fr/>

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi)

Référencement des bacs

Des agents mandatés par la Communauté de communes sont passés depuis décembre pour référencer les bacs.

Un nouveau passage est prévu dans les semaines à venir pour les foyers non rencontrés.

En cas d'absence, contactez le N° vert : 08 05 03 36 83

Nouvelle méthode de calcul au 1er janvier 2026

Nouvelle taxe avec une part fixe (taxe foncière) et variable (taille du bac et levées).

Méthodologie du calcul de la TEOMi:

TEOM actuelle base 2024

Base fiscale (BF)=1200€ - Tx TEOM actuelle (TX)=11.80%

TEOM = BF x TX = **142 €**

TEOMi 2026 avec base 2024 (exemple) :

Part Fixe : Base fiscale (BF)=1200€ - Tx TEOM fixe (TX) =9.00%

Part fixe = BF x TX = **108 €**

Part variable : Taille Bac (B)=140 litres - Prix litre déchet (D)=0.20€

coût levée = B x D = **2.80€**

TEOMi totale :

Avec 12 levées la TEOMi sera de : 108€ + (2.80€ x 12) = **142€**

Avec 20 levées la TEOMi sera de : 108€ + (2.80€ x 20) = **164€**

RAPPEL : les taux et prix de la levée sont des exemples car ils ne sont pas connus pour l'instant

Nuisance sonore

Afin de préserver la tranquillité de tous et dans un esprit de respect du voisinage, merci de bien vouloir respecter les horaires concernant l'utilisation des engins et outils d'entretien des jardins (tondeuse, tracteur, tronçonneuse, débroussailleuse, rotofil, motoculteur...) qui peuvent être bruyants.

Du Lundi au Vendredi : De 8h30 à 12h00 / 14h00 à 19h30

Le Samedi : De 9h00 à 12h00 / 15h00 à 19h00

Dimanche et Jours fériés : De 10h00 à 12h00

Brulage des déchets verts

L'arrêté Préfectoral du 16 novembre 2020 interdit le brûlage des déchets verts toute l'année sur tout notre département.

La valorisation par compostage ou broyage ou le dépôt en déchetteries autorisées des déchets végétaux doit être privilégiée.

Déchets - Colonnes d'apports volontaires

Les colonnes d'apports volontaires disposées rue de la Mairie et rue de l'Eglise sont uniquement destinées à recevoir soit du verre, soit des papiers/cartonnettes.

Les gros cartons doivent dorénavant être portés à la déchetterie de Pont-Audemer. Le dépôt de tout autre déchet est assimilé à un dépôt sauvage et passible d'une amende de 450€ à 1500€.

Subvention voyage scolaire des enfants

Attribution d'une subvention pour les sorties ou les voyages organisés par différents établissements scolaires auxquels participent les enfants Blacarvillais.

Une **subvention de 50 €** par an et par enfant participant à un voyage ou une sortie scolaire sur une durée n'excédant pas **2 jours**.

Une **subvention de 100 €** par an et par enfant participant à un voyage scolaire de **plus de 2 jours**.

La subvention sera accordée sur simple présentation de justificatifs, et est attribuée sans conditions de ressources

Demande directement en Mairie

Recensement Citoyen

Tout jeune de 16 ans doit se faire recenser auprès de sa Mairie. Cette formalité est obligatoire entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Cette démarche permet de participer à la journée défense et citoyenneté (JDC), de passer des concours et examens d'État avant l'âge de 25 ans (CAP, BEP, baccalauréat, permis de conduire) et enfin d'être inscrit d'office sur les listes électorales dès 18 ans.

Pour réaliser cette démarche, il faut se présenter en Mairie avec une pièce d'identité, livret de famille et un justificatif de domicile
Une attestation de recensement vous sera délivrée

Retrouvez toutes les informations sur "Ma Journée Défense Citoyenneté"

Une question sur vos droits ? Une démarche à faire ?

www.service-public.fr

C'est le site officiel d'informations et de démarches administratives de la République Française.

Vous y trouverez :

- Des fiches pratiques concernant tous les événements de la vie (déménagement, parentalité, décès, handicap, retraite....)
- Les modalités de démarches en ligne (état civil, listes électorales, CAF....)
- Les formulaires administratifs (CERFA)
- Des simulateurs
- Des modèles de lettre (plainte auprès du Procureur, attestation sur l'honneur....)
- Des outils de recherche (garde d'enfants, équipements sportifs....)

Editeur : MAIRIE 1 place de la Mairie 27500 SAINT-MARDS-DE-BLACARVILLE

Directeur de la publication : Didier Swertvaeger

Rédaction : Brigitte Maillard - Blandine Guerlet - Amélie Jeammet - Sophie Juin - Jean-Pierre Prouin

Impression : 500 exemplaires - Imprimeur Talesca - Pont Audemer - Diffusion gratuite - Ne pas jeter sur la voie publique